

nul doute que dans le bill, sous ce rapport-là en particulier, le gouvernement du Canada ne fait aucun cas du travailleur moyen et refuse catégoriquement de redresser les inégalités de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu; il s'est employé à rendre la charge fiscale moins lourde pour les riches, les puissants et les grandes sociétés multimillionnaires, qui semblent tellement dominer notre économie aujourd'hui.

Le ministre a parlé des paiements des provinces dans le domaine social. D'autre part, nous entendons de temps à autre des déclarations du premier ministre et d'autres membres du gouvernement, laissant entendre que le gouvernement se propose de renoncer à sa participation avec les provinces à des programmes tels que l'assurance frais médicaux. Avant la fin de ce débat, le ministre des Finances voudrait-il nous dire si cet impôt sera aboli si le gouvernement se retire de l'assurance frais médicaux? Le ministre des Finances voudrait-il nous dire également si le gouvernement sera disposé à éliminer les injustices envers ceux qui tirent leur revenu de salaires ou traitements, s'il se retire de ce programme? Assurément, rien ne permet d'indiquer qu'il se préoccupe de cette injustice ou qu'il en admet l'existence, lorsqu'il tente, comme il l'a fait, de me faire reconnaître que, d'une façon ou d'une autre, cette proposition permettra au gouvernement d'acquiescer les réclamations croissantes des provinces.

Dans notre parti, nous n'avons pas l'intention de nous laisser avoir par ce genre de discours. Nous comptons faire notre possible au cours de l'examen de cette mesure pour, sinon la rejeter, du moins laisser savoir au gouvernement du Canada que nous nous y opposons, et pour rendre les Canadiens conscients du fait que le premier ministre, qui parle d'une société juste, prend la direction contraire quand il s'agit des propositions fiscales qu'il autorise le ministre des Finances à présenter.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est six heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Six heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

La séance est suspendue à 6 heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai présenté mon premier budget à la Chambre en octobre dernier, j'ai dit qu'il nous fallait assurer des fondements économiques et financiers solides qui permettent à notre pays de s'engager dans une nouvelle période de croissance et de progrès social. Il ressortira, je pense, de mon exposé de ce soir, que nous avons bien démarré. Les décisions ardues prises il y a sept mois quant à la restriction des dépenses et aux mesures fiscales difficiles commencent à porter fruit. Après une longue période difficile, ces mesures nous permettent maintenant d'avoir meilleure prise sur les finances nationales et de les contrôler plus efficacement.

On se souvient qu'en octobre dernier, j'ai dû soumettre un exposé fiscal révisé pour 1968-1969, en tenant compte surtout de l'accroissement sensible et inévitable des dépenses. Même si l'équilibre budgétaire était l'objectif souhaitable, j'estimais alors que des mesures radicales pour réunir les fonds nécessaires en peu de temps bouleverseraient toute l'économie canadienne, et qu'il était donc préférable de prévoir un budget équilibré pour 1969-1970. Ce soir, je puis vous confirmer que nous comptons non seulement atteindre mais dépasser notre objectif.

Toutefois, tout indique également que l'évolution de l'économie nous empêche d'être trop optimistes. Au contraire, la vigueur de l'expansion économique et la persistance de fortes poussées inflationnistes nous obligent à réévaluer notre position et à donner suite à d'importantes décisions en vue d'orienter la politique financière dans l'avenir.

Résultats de l'année financière 1968-1969

Je ferai d'abord une brève revue de l'année financière 1968-1969. La situation économique et les résultats financiers de l'année passée sont exposés en détail dans les documents budgétaires déposés mardi dernier. Les faits saillants ont été l'apparition d'une forte

relance de l'économie, un accroissement des recettes plus rapide qu'on ne le prévoyait et certains résultats produits par un contrôle rigoureux des dépenses. Ainsi, non seulement le déficit budgétaire a été sensiblement réduit par rapport à l'année financière précédente, mais il a été de 109 millions de dollars inférieur au chiffre prévu dans le budget d'octobre.

Il ressort aussi des chiffres préliminaires que, même si les dépenses globales ont augmenté de quelque 9 p. 100, la moitié de cette augmentation résulte de paiements plus élevés aux provinces. Ces paiements, qu'il s'agisse de transferts fiscaux inconditionnels ou de subventions pour des programmes à frais partagés à l'égard de la santé, du bien-être social et de l'enseignement, ont augmenté de plus de 450 millions de dollars, soit de quelque 27 p. 100. Il y a eu un montant supplémentaire de 178 millions de dollars au titre des frais de la dette publique. L'augmentation imputable à tous les autres programmes et services fédéraux prévus dans le budget a été maintenue à moins de 4 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'augmentation des salaires et des prix dans l'ensemble du pays. Malgré tout ce qu'on a dit à l'encontre, ce résultat prouve indubitablement le succès de nos efforts en vue de restreindre nos dépenses et de les réduire partout où c'était possible.

• (8.10 p.m.)

En octobre, j'ai annoncé que nos besoins extra-budgétaires nets en espèces pour l'année financière 1968-1969, abstraction faite du financement de nos réserves des changes, se chiffraient environ à 600 millions de dollars. Ce montant comprenait des prêts à l'habitation, le crédit agricole, des entreprises de production d'énergie, etc., ainsi que les besoins de nos sociétés de la Couronne pour leurs programmes d'investissements. De fait, ces prêts et investissements ont été quelque peu inférieurs à mes prévisions d'octobre. En conséquence, les besoins nets à toutes fins non budgétaires, sauf les transactions des changes et un poste de recettes non budgétaires imprévues dont je vais parler, s'élèveraient maintenant à quelque 330 millions de dollars. Le poste spécial dont il est question est le montant porté aux dépenses de l'année dernière pour des rappels de traitements différés de 111 millions de dollars. Le montant n'a pas été déboursé au cours de la dernière année financière mais, comme l'indique le Livre blanc, il a été crédité à un compte d'exigibilités de façon à contrebalancer le poste de dépenses et indiquer qu'aucun débours en espèces n'a été effectué. En outre, d'octobre au 31 mars, il a été nécessaire de financer des

transactions de devises étrangères. Ces dernières et le redressement des traitements ont absorbé à peu près toutes les réductions apportées au chapitre des prêts et avances.

Un résumé des transactions budgétaires et non budgétaires ainsi que des changements survenus dans l'encaisse au cours de l'année financière 1968-1969 figure au tableau 1 de la Partie II du Livre blanc, à la page 164. Le montant global des besoins en espèces, environ 1.9 milliard de dollars, a été financé en grande partie par une augmentation d'environ 1.5 milliard de dollars de la dette non échue, ce qui comprend les prêts obtenus de l'étranger en mai dernier pour ajouter à nos réserves en devises étrangères. Le reste de nos besoins a été financé grâce à des tirages de quelque 400 millions de dollars sur nos soldes en banque, qui s'élevaient à environ 600 millions de dollars au 31 mars dernier.

Évolution et perspectives économiques

Quant à l'état de l'économie, un des points saillants les plus importants décrits dans les documents budgétaires est la reprise de l'activité vers la fin de 1968 et l'avance marquée enregistrée cette année. Tous les éléments de la demande—dépenses des consommateurs, mises de fonds, exportations et dépenses publiques totales—ont contribué à cette accélération. La production réelle a beaucoup augmenté et le chômage, qui a atteint un sommet de 5 p. 100 au milieu de l'année dernière, a baissé depuis. Il s'est également produit plusieurs changements importants dans notre commerce, dans notre balance des paiements internationaux et dans nos réserves de devises étrangères, surtout relativement aux arrangements conclus avec les États-Unis. Comme ils ont été décrits dans les documents budgétaires, je ne les reprendrai pas ce soir.

Si on envisage maintenant le reste de l'année courante, on peut s'attendre à un rythme de croissance plus prononcé qu'en 1968 et beaucoup plus prononcé qu'on ne l'avait prévu en octobre dernier. L'emploi ayant augmenté d'environ 4 p. 100 et la production réelle de plus de 5 p. 100, si les prix connaissent une hausse comparable à celle de l'année dernière, le produit national brut pourrait s'accroître de 9 p. 100.

Cette forte augmentation sera bien accueillie, il va sans dire, mais le problème majeur devient évident. Bien que le taux de croissance de l'indice des prix dans l'ensemble du produit national brut ait fléchi par rapport au sommet de 1966, la hausse continue des prix et des coûts, d'une année à l'autre, demeure trop élevée. En outre, l'intensité même de l'expansion actuelle accentue nettement la

menace de pressions inflationnistes accrues, avec tout son cortège de maux. J'ai souligné cette perspective dangereuse en octobre dernier. Lorsque j'ai choisi une politique de restriction financière, j'ai traité assez longuement des répercussions graves et dommageables d'une augmentation des prix et des coûts aussi rapide que celle des dernières années. Nous avons tous été touchés par la plupart de ces conséquences dommageables—injustices qui ont frappé les classes les plus pauvres et les plus faibles de la société, détérioration du système productif de commercialisation, fléchissement de notre aptitude à soutenir la concurrence à l'étranger, bouleversement du mouvement essentiel des épargnes et des investissements grâce aux marchés de capitaux. A l'heure actuelle, le premier impératif de la politique économique consiste avant tout, c'est incontestable, à utiliser de façon plus agressive que jamais toutes les forces à notre disposition—publiques et privées—pour lutter contre l'inflation au Canada.

Ces derniers mois, l'influence de l'évolution des prix internationaux sur nos prix intérieurs a pris une importance accrue. Il est inutile que je rappelle aux députés le rôle clé que jouent les prix dans notre commerce extérieur et à quel point il importe que nous soutenions la concurrence des autres pays. Le Canada, dont les exportations atteignent quelque 17 milliards de dollars, soit le quart de notre produit national brut, est, bien entendu, l'un des grands pays commerçants du monde. Nous savons tous que nous ne devons pas laisser nos prix monter plus rapidement que ceux des autres pays. D'autre part, nous devons aussi reconnaître qu'à cause de l'ampleur de nos rapports financiers et économiques avec le reste du monde, les tendances des prix se communiquent d'un pays à l'autre. Nous ne saurions échapper complètement à ces influences.

L'année dernière, cependant, le problème de l'inflation des prix a été un sujet de préoccupation non seulement pour les Canadiens mais pour la plupart des pays avec lesquels nous commerçons. Aux États-Unis, depuis quelque temps, les prix montent plus vite qu'au Canada, et on y a adopté des mesures fermes pour circonscrire le problème, ce qui a causé des difficultés à nos marchés de capitaux. Parmi les autres nations commerçantes importantes, la Grande-Bretagne, la France et le Japon connaissent une majoration des prix supérieure à la nôtre. En Allemagne et en Italie, les deux seuls grands pays où les prix augmentent moins qu'au Canada, on s'attend que le taux d'inflation des prix sera plus marqué cette année que l'année dernière.

Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que nous ayons eu tant de mal au Canada à enrayer les majorations de prix aussi efficacement que nous l'aurions souhaité. Toutefois, nous ne pouvons pas nous permettre de ralentir nos efforts. A l'échelle universelle, on met au point des mesures capitales pour atténuer les pressions inflationnistes. Aux États-Unis surtout, on s'attend d'une façon générale que la politique de restriction financière et, en particulier, la politique monétaire rigide que l'on applique en ce moment, commencent à se faire sentir et à ralentir de façon significative le rythme d'accroissement des prix, avant la fin de l'année. Le succès des politiques des autres pays facilitera nos propres efforts. D'autre part, je crois qu'il devient alors plus urgent et plus nécessaire pour le Canada de réussir à mieux contenir ses prix.

• (8.20 p.m.)

A cet égard, je suis persuadé que l'institution de la Commission des prix et des revenus, récemment annoncée par mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations, est une initiative importante. On ignore trop souvent la véritable raison de la montée des prix. On connaît encore moins la solution juste et efficace à apporter au problème dans une économie de marché libre comme la nôtre. La tâche de la Commission consiste à nous éclairer et à nous renseigner et elle ne peut manquer, en s'en acquittant, de nous indiquer des remèdes appropriés et acceptables. Elle nous aidera tous sûrement à comprendre que nous ne saurions nous attendre chaque année à des augmentations de revenu peu réalistes et à nous habituer à ce fait inévitable.

D'aucuns prétendent que la Commission ne peut exercer une grande influence du fait qu'elle n'est pas autorisée à intervenir dans les décisions particulières sur les prix et les revenus, par exemple, sur l'augmentation de prix et de revenus d'une compagnie déterminée. C'est une erreur. C'est méconnaître le principe de renvoi des rapports au comité parlementaire, l'arsenal de moyens officiels et non officiels à la disposition des gouvernements et la force de levier de l'opinion publique, une fois qu'elle a concentré son attention sur un problème bien précis. Prétendre que le travail et l'impulsion de la Commission seront inefficaces, c'est prétendre que le Parlement, le gouvernement et les Canadiens eux-mêmes sont inefficaces. Je ne suis pas de cet avis. Je crois, comme le disait M. Young, président de la Commission, que «les prédictions de ceux qui misent sur une forte hausse des prix vont se révéler erronées.»

Perspectives financières, 1969-1970

J'en arrive maintenant aux perspectives financières de 1969-1970, révisées d'après les données les plus récentes. En envisageant, en octobre dernier, les dix-huit prochains mois, j'avais jugé bon de me montrer particulièrement prudent dans mes prévisions budgétaires. L'établissement des revenus à 11,675 millions de dollars et des dépenses à 11,670 millions, laissait un modeste excédent de 5 millions. Mais, en raison de la vigueur de l'économie et des mesures fiscales prises en octobre dernier, on prévoit maintenant, avant l'annonce ce soir de tout changement budgétaire, une augmentation annuelle de revenus d'environ 1,870 millions de dollars, ce qui en portera le total pour l'année financière à 12,540 millions de dollars. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu, des particuliers et des sociétés, devraient être particulièrement fortes, ce qui contrebalancera l'augmentation moins considérable des autres recettes, attribuable notamment aux réductions tarifaires et à l'abolition de la taxe de vente sur les produits pharmaceutiques et l'outillage de production, établie il y a deux ans par mon prédécesseur.

Quant aux dépenses, j'ai toujours bon espoir qu'elles ne dépasseront pas le chiffre de 11,670 millions de dollars, prévu précédemment. Nous ne dépenserons pas tout le montant d'abord prévu au budget pour l'assurance frais médicaux, car un certain nombre de provinces vont participer au programme plus tard qu'on ne le prévoyait. Pour ce qui est des autres programmes à frais partagés, les provinces ont parfaitement collaboré en prévoyant leurs dépenses et en s'efforçant de freiner la hausse des prix; il est donc peu probable que surgissent de nouveau les graves problèmes qui se posaient l'an dernier. Il y a lieu de prévoir un certain nombre de dépenses supplémentaires modestes, mais de nécessité pressante comme par exemple, l'aide d'urgence aux pêcheurs de Terre-Neuve, et de nouveaux montants pour l'éducation et le bien-être des Indiens du Canada. On prévoit également que certains postes statutaires seront insuffisants, notamment au titre des paiements anticipés pour le grain entreposé dans les fermes et des frais d'intérêt sur les prêts aux étudiants. Mais l'écart le plus considérable de ce côté—environ 39 millions de dollars—découle d'une augmentation des paiements de péréquation au Québec, aux provinces atlantiques et au Manitoba, à cause surtout de l'accroissement plus considérable qu'on ne le prévoyait du rendement des impôts provinciaux. Vient ensuite, par ordre d'importance, et par rapport aux prévisions initiales, l'augmentation du coût du service de la dette publique, à cause de taux d'intérêt plus élevés. Si l'on considère ces aléas et

divers autres, on constate actuellement que les frais totaux peuvent se limiter à 11,650 millions de dollars, soit 20 millions de dollars de moins que je n'avais prévu en octobre.

En conséquence, la perspective actuelle, abstraction faite de tous les changements budgétaires annoncés ce soir, comporte un excédent substantiel de 390 millions de dollars environ. Je signale le fait suivant: tandis que le budget fédéral était généralement équilibré en 1964-1965 et en 1965-1966, lorsque M. Pearson était premier ministre, l'excédent substantiel actuellement prévu sera le premier surplus réel depuis 1956-1957, quand M. St-Laurent était premier ministre.

Conséquences de la politique financière

J'ai beaucoup réfléchi à l'impact de l'excédent prévu, non seulement sur nos finances, mais encore sur l'économie nationale. Il est clair, comme je l'expliquerai en détail tout à l'heure, que cet excédent nous aidera beaucoup à financer nos vastes programmes extra-budgétaires de crédits destinés à la construction de logements, au crédit agricole, à l'énergie atomique, à l'expansion énergétique de la région atlantique, aux crédits à l'exportation, et ainsi de suite. C'est là un facteur essentiel à une époque où tous se ressentent d'une politique d'emprunts difficiles.

L'importance de l'excédent accentue une fluctuation très brusque dans l'incidence de la politique fiscale sur notre économie. Combinée au déficit de 566 millions de dollars accusé lors de la dernière année financière, ce glissement représente, au total, près d'un milliard de dollars, soit beaucoup plus de un pour cent du produit national brut. C'est là, en fait, un resserrement budgétaire fort substantiel, qui restreint l'expansion de la demande totale dans notre économie, et constitue un frein puissant à l'ensemble des forces inflationnistes qui relèvent les prix et les coûts au Canada. Une politique fiscale de restrictions, que reflète un excédent de cette importance, et la politique monétaire restrictive exigée par la conjoncture en Amérique du Nord, devraient se combiner efficacement pour surmonter des pressions inflationnistes persistantes. La politique monétaire ne saurait, à elle seule, jouer un rôle trop lourd pour elle dans une politique globale et nécessaire d'austérité, car un afflux considérable et permanent d'épargne, alimentant le marché des capitaux et destiné aux investissements publics et privés, est d'une importance essentielle dans notre économie. A tous les points de vue, je suis convaincu que le maintien d'une situation fiscale ferme est essentiel pour enrayer la hausse des prix et pour faciliter une expansion économique plus complète et plus équilibrée.

C'est pourquoi je n'ai pas envisagé de réduire les impôts, quel que soit l'attrait de cette perspective. Au contraire, il est si important de ne pas desserrer les freins fiscaux que comporte le régime actuel de l'impôt sur le revenu par rapport aux forces inflationnistes de l'économie, que j'ai conclu à la nécessité de les maintenir au même point pour un avenir prévisible. Je ne prévois aucune augmentation du taux actuel de l'impôt des particuliers ou des sociétés ni de la taxe de vente, mais je propose ce soir que la surtaxe de 3 p. 100 frappant l'impôt sur le revenu des particuliers prélevée sur la «taxe de base» au-delà de \$200 et la surtaxe sur le revenu des sociétés applicable aux années 1968 et 1969 soient prolongées jusqu'au 31 décembre 1970. Après qu'on aura discuté le Livre blanc de la réforme fiscale avec le public et les provinces, après que le Parlement l'aura examiné, et lorsque le gouvernement décidera des propositions fiscales définitives qu'il soumettra au Parlement, il sera nécessaire de reconsidérer la nécessité de ces surtaxes en tenant compte de la situation économique du moment. En prolongeant ainsi l'application des surtaxes, on augmenterait les recettes budgétaires de quelque 25 millions de dollars au cours de l'année financière actuelle et, en l'étendant à toute l'année 1970, on les augmenterait de 155 millions de dollars environ au cours de la prochaine.

• (8.30 p.m.)

En proposant cela ce soir, je n'oublie pas que j'ai donné à entendre en octobre dernier que ces surtaxes ne s'appliqueraient que pendant le délai prévu, facteur dont il était tenu compte dans la série de mesures fiscales alors présentées. D'autre part, on comprendra sûrement qu'il nous faut aujourd'hui en prolonger l'application pour aider à stabiliser l'économie et non pas pour augmenter nos recettes.

La réforme fiscale

Je m'attends maintenant que le Livre blanc sur la réforme du régime d'impôt sur le revenu, contenant les propositions que j'ai discutées avec d'autres ministres ces mois derniers, sera prêt au cours de l'intersession parlementaire. Je compte le faire publier dès qu'il sera prêt et en faire parvenir aussitôt un exemplaire à tous les députés. J'inviterai aussi tous les partis à la Chambre à envoyer leurs représentants me rencontrer, moi et mes hauts fonctionnaires, dès que le Livre blanc sera publié, pour poser des questions à son sujet et obtenir des explications. Naturellement, j'inviterai aussi des représentants des gouvernements provinciaux, que ces propositions intéressent sûrement de près, à faire de même. J'estime que cette façon de procéder permettra aux députés de se mieux préparer à étudier le Livre blanc au comité pendant la

session qui débutera à l'automne, et de répondre aux questions qu'on pourra leur poser pendant les vacances.

Mesures anti-inflationnistes particulières

J'ai aussi accordé une attention toute particulière au fait que l'expansion économique actuelle n'est pas répartie uniformément dans tout le pays. On le constate au taux de chômage et de croissance économique, où des différences régionales de longue date continuent de persister. Cette disparité est le problème fondamental que vise actuellement toute la série des programmes du nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. Le gouvernement accorde, bien entendu, une importance prioritaire à l'expansion et à l'amélioration de ces programmes, et le plus tôt la Chambre parviendra à adopter la mesure législative créant le ministère et son nouveau programme d'encouragements à l'industrie, le plus tôt le ministère pourra s'attacher à cette tâche très importante. A court terme, toutefois, les documents budgétaires prévoient, pour cette année, un taux de croissance qui variera selon les régions, même si la poussée inflationniste des prix et des coûts est malheureusement fort répandue.

A cause des circonstances, nous avons tourné notre attention vers des mesures dont nous pourrions plus facilement orienter l'application en vue de résoudre certains problèmes précis. Il faudrait notamment augmenter l'élément de concurrence des prix et l'efficacité sur le marché national. Trop souvent on se dit que les prix peuvent augmenter, y compris les salaires, car on pourra en faire assumer le fardeau au consommateur. Cette attitude doit disparaître.

En étudiant la situation, nous avons conclu qu'une manière particulièrement utile et efficace d'intensifier la concurrence serait de mettre en œuvre sur-le-champ les réductions tarifaires convenues à la négociation Kennedy, mais non encore appliquées.

Pour être précis, je propose que les derniers tarifs, qui n'auraient dû jouer qu'à partir du 1^{er} janvier 1972, entrent en vigueur dès demain matin. Cela signifie que le reste des réductions tarifaires de la négociation Kennedy, qui n'avaient pas encore été mises en vigueur, seront applicables immédiatement. Les réductions devraient s'élever, en moyenne, à 3 points de pourcentage environ, sur des importations d'une valeur approximative de 2 milliards par an.

Peut-être serait-il utile de rappeler à la Chambre certaines particularités de nos réductions tarifaires de la négociation Kennedy. Aux termes de cette négociation, le gouvernement canadien s'est engagé à réduire les tarifs pour une large variété de matières premières, de demi-produits, de parties

composantes, de produits finis et de biens de consommation. Le gouvernement estimait alors, d'après ce qu'avait déclaré mon prédécesseur, que la série soigneusement choisie de réductions tarifaires acceptée par le Canada contribuerait, lorsqu'elle serait totalement appliquée, à l'efficacité globale de l'économie canadienne. Nous profitons de ces réductions tarifaires grâce à l'efficacité accrue exigée par une concurrence plus vive; de plus, les réductions tarifaires touchant les produits d'un fabricant donné se traduisent évidemment par une réduction du coût des autres produits. Ainsi, outre l'accès plus facile sur les marchés étrangers obtenu par la négociation Kennedy pour les producteurs canadiens, la modernisation et la rationalisation du tarif canadien réalisées dans ce contexte permet d'espérer une baisse des coûts et une efficacité accrue.

Certaines mesures tarifaires proposées par le Canada ont été mises en vigueur non pas par étapes mais d'un seul coup. Il s'agit, entre autres, des réductions tarifaires sur certains produits tropicaux, sur certains produits du bois, sur les produits chimiques et les plastiques—ce qui est peut-être le plus important sous l'angle de l'abaissement du coût—la modernisation du tarif des machines. Sous la direction du nouveau Conseil consultatif de la machinerie et de l'équipement, l'industrie canadienne a pu obtenir en franchise, à des prix internationaux, un large éventail de machines qu'il est impossible, comme le Conseil l'a constaté, de se procurer auprès de fabricants canadiens. Cela a déjà beaucoup influé sur le coût de la production canadienne.

Les réductions tarifaires restantes devaient être étalées sur quatre ans. Deux cinquièmes de ces réductions ont déjà été effectuées. Dans la conjoncture actuelle, où l'on voit les coûts et les prix monter continuellement aux États-Unis et au Canada et où une compétition plus serrée est nécessaire dans l'économie canadienne, le gouvernement a conclu qu'il n'y avait pas lieu de retarder plus longtemps tous les avantages des réductions de la négociation Kennedy.

Certains producteurs estimeront sans doute qu'ils ne pourront pas aussi bien s'adapter à une concurrence plus serrée que si l'on avait appliqué par étapes les réductions de la négociation Kennedy. Toutefois, dans le climat actuel, alors que notre position compétitive est compromise par une inflation persistante, nos producteurs n'ont pas besoin de plus de temps pour s'adapter à ces tarifs. Je suis convaincu que toute l'économie profitera de la mesure que nous prenons.

• (8.40 p.m.)

En faisant cette proposition, le gouvernement a en vue un élément essentiel: les difficultés de l'ajustement et les pressions d'une concurrence plus vive retomberont

[L'hon. M. Beason.]

principalement sur les producteurs dans le centre industriel du Canada. C'est ici que les pressions inflationnistes sont les plus grandes. C'est une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de proposer cette mesure au lieu de généraliser les droits de douane ou de recourir à des mesures fiscales dont le poids retomberait en majeure partie sur les régions du pays dont l'activité économique n'est pas encore au niveau de celle des régions industrielles du centre du Canada.

Ces réductions devraient naturellement profiter aux consommateurs, bien qu'elles aient pour effet principal, je pense, de réduire les coûts à la production. Il y aura des réductions de droits sur la viande en conserve, la confiserie, les biscuits, les céréales, les jus de fruits et quelques autres produits alimentaires. Leur application immédiate devrait contribuer à empêcher la hausse des prix. Il y aura également des réductions sur les objets de consommation tels que machines à laver et à sécher le linge, tondeuses à gazon mécaniques et appareils de télévision. Dans le secteur des textiles, il y en aura sur les tissus et les vêtements en tricot ainsi que sur les étoffes en matière synthétique. Le principal effet de ces réductions sera, je crois, d'aider notre industrie du vêtement à maintenir sa position face à la concurrence.

Dans le secteur industriel, l'une des réductions consistera à éliminer le droit de 30c. la tonne actuellement perçu sur le charbon. Il y aura également un certain nombre de réductions importantes dans les droits sur les produits semi-finis fabriqués en métal non ferreux.

Je n'ai fait qu'une exception en ce qui concerne le rythme accéléré de ces réductions. Il s'agit du carton pour chaussures, un dérivé du papier pour lequel les droits de 20 p. 100 précédemment appliqués tomberont à 5 p. 100. Il ne faudra pas moins que les quatre ans prévus pour permettre à cette petite industrie d'adapter ses installations de production afin de faire face à cette réduction de droits inhabituelle.

Exemptions accordées aux touristes

Je propose également d'apporter des changements aux deux numéros tarifaires qui accordent présentement la franchise aux marchandises importées par les résidents canadiens revenant d'un voyage à l'étranger. L'un de ces numéros accordait jusqu'ici une exemption de \$25 une fois tous les quatre mois, au retour de toute absence du Canada d'au moins 48 heures. Aux termes du second, les résidents canadiens qui reviennent d'un endroit situé au-delà des limites du continent nord-américain après une absence de 14 jours au moins, peuvent prétendre à une exemption

supplémentaire allant jusqu'à \$75. Toute personne qui se prévaut de la seconde exemption devra attendre 12 mois avant de pouvoir réclamer une nouvelle exemption aux termes de l'un ou l'autre de ces numéros tarifaires. Ces exemptions sont de \$25 et de \$75 depuis 1962.

Bien des Canadiens revenant de l'étranger, y compris moi-même, interprètent mal ces dispositions, et l'on m'a demandé plus d'une fois de les modifier. Ce soir, je propose des changements qui étendront les exemptions actuelles et qui devraient également simplifier la besogne de l'administration. Je propose que l'exemption de \$25 après une absence de 48 heures, laquelle ne peut actuellement être utilisée qu'une fois tous les quatre mois, soit désormais accordée sur une base trimestrielle et devienne complètement indépendante de l'exemption annuelle. On devrait accorder une exemption de \$100 par année civile aux résidents canadiens sans tenir compte du pays d'où ils viennent, fût-ce un endroit situé en Amérique du Nord, au retour de toute absence de 12 jours. Ces deux exemptions ne pourraient être cumulées à l'occasion du même voyage à l'étranger. Comme ces changements s'appliqueront sur la base de l'année civile, on se propose de les mettre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1970.

En outre, je propose un taux combiné de 25 p. 100 pour les droits et les taxes sur les marchandises valant jusqu'à \$100, autres que les produits exempts de droits d'entrée, les alcools et les tabacs apportés par les Canadiens ayant séjourné plus de 48 heures à l'étranger et qui n'ont pas droit à une exemption, ou qui ont acheté à l'étranger des marchandises dont la valeur dépasse le montant de l'exemption. On propose aussi d'accorder une exemption à ceux qui rentrent au Canada après une absence de 48 heures avec les marchandises autres que des alcools et des tabacs dont la valeur ne dépasse pas \$5; cette exemption est destinée à ceux qui ne réclament pas l'exemption annuelle ou trimestrielle.

Ces dernières dispositions, qui entrent provisoirement en vigueur demain, aideront à accélérer les formalités douanières pour les Canadiens rentrant de l'étranger. Elles permettront aux douaniers de ne plus vérifier le montant des droits sur une foule de petits articles, et le touriste rentrant de vacances fatigué et le gousset vide—et s'il est touriste c'est grâce à la prospérité qui règne sous un gouvernement libéral...

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Hees: L'improvisation n'est pas votre fort; tenez-vous-en à votre discours.

L'hon. M. Benson: Le touriste «conservateur» rentrant de vacances fatigué et le gousset vide...

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Benson: ...saura à quoi s'en tenir.

Dans l'ensemble, les modifications tarifaires représentent une diminution des recettes estimée à environ 50 millions de dollars pour le reste de l'année, taxe de vente comprise. C'est là une réduction considérable de la pression fiscale qui sera toutefois plus que compensée par les réductions tarifaires qui feront baisser les prix au Canada. L'impact réel de ces réductions permettra de dépasser de très loin ce montant, car celles-ci augmenteront les stocks de matériel, raviveront la concurrence, réduiront les coûts de production et agiront directement sur un vaste éventail de prix.

Amortissement différé

Nous songeons à une autre mesure pour combattre d'une façon sélective une cause particulière de pression inflationniste sur l'économie. Il est avéré que, quand la demande est forte et que l'économie est en expansion, le secteur du bâtiment vient toujours en tête quant à la hausse des coûts et des prix. Le relevé de la tendance des immobilisations prévues pour cette année révèle que les nouvelles immobilisations augmenteront de 9 p. 100; cette tendance sera surtout marquée en Ontario, où l'on prévoit un gain de 13.7 p. 100. A longue échéance, ces investissements sont essentiels à l'expansion de l'emploi et de la capacité de production, mais dans les circonstances actuelles une évolution rapide renforce les pressions inflationnistes, surtout si elles sont très localisées. J'ai longuement réfléchi à ce problème et je crois que de modestes restrictions seraient utiles pour certains genres de constructions.

C'est pourquoi je propose que l'amortissement ou les allocations en coût du capital aux fins de l'impôt soient différés de deux ans pour les immeubles commerciaux construits d'ici la fin de 1970. Cela ne s'appliquerait pas aux habitations, aux bâtiments industriels, aux services publics ni aux établissements publics. Les immeubles commerciaux comprennent les édifices où l'on offre des marchandises ou des services en gros et en détail, les immeubles à bureaux, les banques, les établissements financiers et les autres entreprises commerciales comme les hôtels, les théâtres, les cinémas et les stations-service. Toutefois, compte tenu des inégalités régionales, cette mesure ne sera pas applicable aux provinces où le chômage demeure assez élevé, ou qui ont un taux d'accroissement du nombre des emplois inférieur à la moyenne nationale. Les constructions dans les régions rura-

les et les petites villes qui subissent les effets de l'inflation sans presque y contribuer, seront totalement exemptées. La limite est fixée aux villes de 50,000 habitants d'après le dernier recensement, et les limites des régions touchées seront fixées aussi d'après le recensement de 1966. Par conséquent, cette mesure s'appliquera aux grands centres urbains et aux zones métropolitaines de recensement en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans ces concentrations urbaines, il apparaît qu'en tout, cette année, la construction de bâtiments commerciaux aura probablement progressé de plus de 25 p. 100, alors que l'ensemble des constructions aura dépassé 10 p. 100.

• (8.50 p.m.)

Le fait de retarder quelque peu la construction commerciale dans ces centres allégera, par conséquent, la demande de matériaux de construction et de ressources. Cela devrait permettre de consacrer plus de fonds et de ressources à des besoins essentiels: logements, écoles et travaux des municipalités, ainsi qu'aux usines et établissements industriels dont l'activité est nécessaire à l'accroissement de la circulation des produits et marchandises sur laquelle se fonde notre prospérité. Les bénéfices de l'opération s'étendront également à toutes les parties du pays. En même temps, le gouvernement a l'intention, autant que possible, de retarder les grands projets de construction pour servir ses buts dans les mêmes régions.

Les résultats obtenus par suite de la remise à plus tard de la déduction pour amortissement donnent à penser que cette façon de faire peut être efficace et que le contribuable s'y plie plus facilement. Cette mesure ne sera pas rétroactive car les projets pour lesquels un engagement ferme a été pris feront l'objet d'une exemption. La désignation des zones urbaines auxquelles elle s'appliquera, comme je l'ai indiqué, sera claire, ainsi que la définition des constructions commerciales. Dans le cas de projets à multiples fins, le règlement proposera une méthode claire et relativement simple pour tenir compte, dans un calcul au prorata, de la superficie des installations. J'espère bien également que la mesure conduira à l'ajournement de constructions commerciales, car les effets financiers de l'amortissement différé pour deux ans sont importants. Ce fait n'échappera pas aux institutions de prêt.

En proposant cette mesure, je ne crois pas que le secteur de la construction, dans son ensemble, ni ses effectifs, seront gravement touchés. Et je n'avance pas non plus que la construction commerciale n'est pas importante pour la croissance à long terme de notre économie. Il est clair qu'elle est nécessaire pour la vaste gamme des services qui jouent un

rôle dans la proportion croissante de la consommation et de l'ensemble de l'emploi. Toutefois, le fond de ma pensée est que, lorsque la demande de capitaux et de ressources est anormalement élevée dans des domaines particuliers, il est naturel de retarder ce qui est moins urgent pour aider à satisfaire pleinement des besoins plus importants. S'il faut qu'il y ait encombrement, il vaut mieux que cela soit dans les magasins, dans les bureaux et les banques que dans les logis et les usines.

En ce qui concerne un tout autre projet, je voudrais aussi annoncer que je me propose d'étendre les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui ont trait à la défalcation portant sur deux ans du coût supporté par les entreprises pour l'installation d'équipement destiné à empêcher la pollution de l'eau. Ces dispositions expirent normalement à la fin de l'année, et je propose qu'elles soient valables jusqu'à la fin de 1970.

Redevances et coût des aéroports

Une autre mesure importante du budget a pour origine la politique générale visant à demander à ceux qui bénéficient directement des services ou des installations fournies par le gouvernement, de payer des redevances plus en rapport avec les frais directs en question. L'État obtient déjà environ 200 millions par an à partir de ces redevances de toutes sortes, sans compter les redevances postales mais compte tenu des locations de propriétés de l'État. Il n'y a pas eu de révision récente de certaines de ces redevances pour tenir compte des niveaux actuels des coûts ou des valeurs des services, et nous en effectuons présentement une étude et une révision systématiques. Nous imposerons aussi sans doute de nouvelles redevances. Dans la très grande majorité des cas, nous y sommes autorisés en vertu des lois actuelles. Dans un domaine important, toutefois, il faudra adopter une loi pour imposer ce qui sera effectivement une taxe. Il s'agit du transport aérien.

Tout le monde sait que nos dépenses au titre de la construction, de l'équipement, de l'exploitation et de l'entretien des aéroports et autres installations nécessaires au transport aérien sont maintenant très élevées. Au cours de la dernière année financière, elles ont été d'environ 73 millions de dollars. Les recettes que nous tirons des redevances imposées aux usagers, des loyers, etc. des aéroports et installations connexes est beaucoup moindre, seulement 41 millions de dollars environ à l'heure actuelle. Dans le cadre de la revue générale dont j'ai parlé, le ministre des Transports et le Conseil du Trésor établiront des redevances révisées pour diverses installations et divers services. Nous nous sommes cependant entendus sur une mesure qui, selon nous, devrait être adoptée par le Parlement le

plus tôt possible pour aider à réaliser plus de recettes dans ce domaine. Nous voulons consulter les transporteurs aériens sur les problèmes de détail que poserait l'élaboration et l'application d'une mesure de ce genre avant de la présenter à la Chambre. Je me contenterai donc ce soir d'annoncer les grandes lignes de notre projet.

Nous proposons qu'une redevance ou une taxe soit imposée sur le prix des billets ou sur d'autres frais (d'affrètement, par exemple) que les compagnies de transport aérien exigent pour le transport des voyageurs à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, à compter d'une date qui sera précisée dans la mesure législative. Nous avons établi un barème provisoire à l'égard de ces redevances qui devraient nous rapporter environ 20 millions de dollars par an. Le montant exact à percevoir au cours de la présente année financière dépendra, bien entendu, de la célérité avec laquelle il sera donné suite à la proposition après les consultations nécessaires sur les détails.

Autres modifications tarifaires

Je voudrais aussi signaler certaines autres modifications tarifaires découlant de rapports récents de la Commission du tarif. Le premier de ces rapports portait sur des machines, des appareils et des plaques destinés à l'imprimerie et aux industries connexes. La liste proposée de numéros tarifaires entraînera une simplification marquée des dispositions tarifaires actuelles à l'égard de ces marchandises. La Commission du tarif a recommandé le maintien de l'entrée en franchise de la majeure partie du matériel d'impression qui bénéficie déjà de cette exemption et la suppression du droit sur une large gamme d'autres appareils. Bien que la Commission ait recommandé la majoration de certains droits de douane, l'effet net du nouveau tarif sera de réduire le montant global des droits qu'auront à payer l'imprimerie et les industries connexes.

Le second rapport portait sur les instruments et les appareils de précision utilisés dans le génie, l'arpentage, la prospection, le dessin industriel et la métallurgie. La plupart de ces instruments et de ces appareils ne se fabriquent pas au Canada. Les numéros tarifaires révisés visent à moderniser et à élargir la portée des anciens. Ils comprennent aussi certaines réductions des droits, notamment une réduction de 9 à 5 p. 100 du tarif de la nation la plus favorisée sur les instruments et les appareils utilisés par les ingénieurs, les arpenteurs et les dessinateurs industriels.

La Commission du tarif a parlé, dans son troisième rapport, du principe d'accorder la franchise douanière à certains articles importés à des fins religieuses, éducatives, scientifiques, littéraires ou artistiques, ou au profit

de personnes infirmes ou handicapées, ou pour leur prodiguer des soins. La liste que je dépose ce soir conserve les dispositions d'entrée en franchise que je viens de citer, tout en les groupant et en les clarifiant. De nouveaux produits sont venus s'ajouter à la liste des articles destinés à l'usage des personnes infirmes ou handicapées et qui bénéficient déjà de la franchise douanière. La franchise douanière est élargie également pour les articles destinés aux hôpitaux.

Conséquences des modifications budgétaires

Mais toutes ces propositions changeront relativement peu l'ensemble des recettes de l'année financière en cours. J'estime, à tout prendre, que les recettes accuseront une réduction nette de 10 ou 15 millions. La véritable modification, toutefois, c'est que l'effet général du budget a été déplacé pour nous permettre de contenir aussi efficacement que possible la montée des prix et des coûts, surtout dans les domaines où elle est le plus marquée.

Une autre modification budgétaire s'impose dans la conjoncture actuelle. On a maintenant établi le bilan définitif d'Expo 67 et l'on s'est entendu quant au règlement du déficit d'exploitation subi par la Compagnie de l'Expo, que le Parlement devra d'ailleurs approuver par voie législative. La tranche fédérale du déficit s'élève à environ 125 millions de dollars, et je propose que cette somme soit complètement liquidée à titre de charge budgétaire de l'année financière en cours.

Des voix: Honte!

Une voix: Le dernier des grands prodiges.

L'hon. M. Benson: En réponse à l'honorable représentant, je devrais dire que l'argent est dépensé depuis longtemps. Il s'agit de défalquer le déficit et non de dépenser l'argent.

Cela va sans doute réduire notre surplus budgétaire, mais ne touchera pas notre réserve en espèces. En conséquence de quoi on prévoit un surplus budgétaire net, pour 1969-1970, de quelque 250 millions de dollars.

Relations fédérales-provinciales

Je vais maintenant parler brièvement des relations fiscales fédérales-provinciales et de la position générale du secteur public de l'économie. L'occupation des mêmes domaines d'imposition par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux ne cesse de susciter de violents débats. Le gouvernement fédéral a réitéré aux provinces l'hiver dernier son intention bien arrêtée de ne pas continuer à réduire les impôts simplement pour offrir des recettes aux provinces sur un plat. Nous ne pouvions oublier que, en raison de l'augmentation rapide de nos propres

engagements en matière de dépenses et de notre responsabilité générale en matière de stabilisation, nous devons pouvoir apporter des changements rapides, et à point, à notre structure d'impôts sur le revenu. A ne pas oublier, non plus, le principe fondamental de la responsabilité des gouvernements envers ceux qui les portent au pouvoir.

Au surplus, dans le double but de minimiser les inconvénients que pourrait subir le contribuable et de présenter une politique fiscale qui demeure, dans la mesure du possible, cohérente, ordonnée et efficace, nous avons renouvelé et élargi les ententes relatives à la perception des impôts avec neuf provinces. Dans ce cadre, nous percevons la majeure partie des impôts provinciaux sur le revenu des particuliers et des sociétés—jusqu'à concurrence, cette année, d'environ 1,500 millions de dollars—sans frais pour les provinces qui, de leur côté, acceptent de se plier aux exigences du gouvernement fédéral quant au revenu imposable, aux exemptions et à la structure fondamentale des taux. Mais elles demeurent libres d'imposer des taux supérieurs à l'abattement réglementaire. Six provinces au moins ont profité de la flexibilité qu'offrent ces accords.

● (9.00 p.m.)

Nous avons aussi longuement discuté, lors d'un certain nombre de colloques, des ententes actuelles de coopération que comportent les principaux programmes à frais partagés pour l'assurance-maladie, le bien-être et l'instruction postsecondaire. Tout en reconnaissant parfaitement l'importance de ces programmes, qui dénotent une attitude libérale sur le plan social, et la valeur de l'investissement dans les ressources humaines, les provinces et nous-mêmes ne pouvons qu'être préoccupés par l'augmentation extrêmement rapide des dépenses en cause. Nous avons tous tenté de trouver des moyens de limiter les frais et d'améliorer l'efficacité et la productivité de ces services et d'autres.

Comme les députés le savent, ces questions ont également été débattues lors de la conférence constitutionnelle en février, et des mesures ont maintenant été prises, en vue d'effectuer une autre révision officielle, sous les auspices d'un nouveau comité fédéral-provincial du régime fiscal. Une des plus importantes phases de ces nouvelles discussions sera l'étude prospective de l'effet du programme de réformes fiscales sur les arrangements actuels qui visent à coordonner les domaines de l'impôt sur le revenu. Évidemment, je compte sur des consultations et une collaboration les plus étroites possible avec les provinces dans ce secteur vital durant les mois à venir.

Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'en dépit de notre débat vigoureux avec les

[L'hon. M. Benson.]

provinces, l'évidence de consultations et d'une coordination plus poussées quant à la politique fiscale m'encourage beaucoup. La nécessité d'un certain resserrement et d'un meilleur équilibre dans les budgets gouvernementaux à tous les échelons a été un important objet de discussions, à la réunion de décembre, sur les perspectives économiques et fiscales tenue par les ministres des finances et les trésoriers provinciaux. Par la suite, à quelques exceptions près, les budgets présentés aux assemblées législatives provinciales au début du printemps révélaient les efforts énergiques des provinces pour améliorer ou maintenir l'équilibre budgétaire.

En conséquence, on peut voir maintenant que l'effet général des budgets fédéral et provinciaux sur l'économie en 1969-1970 sera fortement anti-inflationniste. Cela est contrebalancé dans une certaine mesure par les emprunts normaux de capitaux à l'échelon municipal. Toutefois, pour l'ensemble du secteur gouvernemental, il semble maintenant qu'un déficit d'environ 200 millions, calculé en fonction des comptes économiques nationaux durant l'année civile 1968, sera transformé en un excédent de 300 millions pour l'année civile en cours. Cela est tout à fait indépendant des recettes et des fonds de placements concomitants, qui représentent plus de un milliard en 1969, disponibles pour les emprunts en capitaux des provinces et des municipalités, grâce aux régimes de pension du Canada et du Québec. Pour le gouvernement fédéral seulement, un déficit révisé et estimatif en 1968-1969 d'environ 100 millions, deviendra un excédent estimatif de plus de 575 millions en 1969-1970, en fonction encore une fois des comptes nationaux.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, que la Chambre m'autorise à insérer deux petits tableaux dans le compte rendu. L'un indique la modification des recettes, des dépenses et de l'excédent entre les prévisions budgétaires d'octobre dernier et les prévisions budgétaires révisées. Le second donne le rendement estimatif des principales catégories d'impôts en 1968-1969, ainsi qu'avant et après les modifications fiscales en 1969-1970.

Si la Chambre le permet, j'inclurai aussi dans les documents budgétaires, à la fin de mon discours, des tableaux révisés et des notes explicatives indiquant les budgets pour 1968-1969 et 1969-1970 au titre des comptes économiques nationaux, et une conciliation avec les comptes budgétaires.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici les tableaux en question.]

PRÉVISIONS DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES POUR 1969-1970 DANS LE BUDGET D'OCTOBRE 1968 ET DANS LE PRÉSENT BUDGET
(en millions de dollars)

	Budget d'octobre 1968	Présent budget après modifications fiscales
Recettes.....	11,675	12,025
Dépenses.....	11,670	11,650
Défalcation pour l'Expo '67*.....	—	125
Excédent.....	5	250

*Participation fédérale au déficit de la Compagnie canadienne de l'Exposition mondiale de 1967.

RECETTES BUDGÉTAIRES ET RECETTES AU TITRE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE
(en millions de dollars)

	1968-1969 Estimation	1969-1970 avant modi- fications fiscales	Modifi- cations fiscales	1969-1970 après modi- fications fiscales
Recettes budgétaires				
Impôt sur le revenu des particuliers.....	3,422	4,480	+20	4,500
Impôt sur le revenu des sociétés.....	2,030	2,440	+ 5	2,445
Impôt des non-résidents.....	206	220		220
Impôt sur les biens transmis par décès.....	112	110		110
Droits de douanes.....	760	800	-47	753
Taxe de vente.....	1,572	1,680	- 3	1,677
Autres droits et impôts.....	886	970		970
Total des impôts.....	8,988	10,700	-25	10,675
Recettes non fiscales.....	1,181	1,340	+10	1,350
Total des recettes budgétaires.....	10,169	12,040	-15	12,025
Recettes au titre de la sécurité de la vieillesse				
Impôt sur le revenu des particuliers.....	915	1,045	—	1,045
Impôt sur le revenu des sociétés.....	183	225	—	225
Taxe de vente.....	522	570	—	570
Total des recettes au titre de la sécurité de la vieillesse.....	1,620	1,840	—	1,840

Besoins extra-budgétaires et sources de financement

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler de nos besoins extra-budgétaires pour l'année financière et des moyens d'y répondre. On se rappellera que, le 1^{er} octobre dernier, j'ai signalé que nos besoins extra-budgétaires nets, à l'exclusion des opérations de devises étrangères, seraient sans doute d'environ 600 ou 700 millions de dollars. Même si la prévision exacte de ces besoins reste difficile, parce qu'ils représentent la différence entre des sommes considérables, je les estime maintenant à 650 millions de dollars,—exactement la moitié de mes prévisions précédentes,—exception faite des exigences relatives au change étranger. Cette somme comprend le déboursement des 111 millions imputables sur le crédit spécial pour éventualités au cours de l'exercice financier précédent, au titre des traitements, dont il faut évidemment tenir compte cette année comme poste extra-budgétaire en espèces. Nous avons surtout besoin d'un peu plus de 1.3 milliard de dollars en prêts et avances pour l'habitation, le crédit agricole, les pro-

jets d'énergie électrique, les placements des sociétés de la Couronne et bien d'autres comptes. Par contre, ces postes sont compensés par des recettes non budgétaires considérables.

Le financement de ces besoins non budgétaires de l'année courante se fera pour une grande part par l'excédent budgétaire que j'ai établi à 375 millions de dollars, avant la défalcation du déficit de l'Expo, qui entraînera une autre compensation non budgétaire. Un financement partiel des besoins pourra aussi se faire grâce à une certaine diminution de nos soldes en espèces, mais vu les nombreux imprévus auxquels nous risquons de faire face, j'aimerais mieux finir l'année financière avec le moins de réduction au-dessous des soldes de la fin de l'année 1968-1969 que le marché des capitaux le permettra. Je m'attends aussi à ce que la situation de l'emploi oblige le gouvernement à vendre des obligations non négociables à la Commission d'assurance-chômage.

Comme je l'ai indiqué, cependant, les 650 millions prévus aux fins des besoins extra-budgétaires ne comprennent aucun montant pour l'acquisition de devises étrangères. Par prudence, il faudrait sans doute supposer qu'une somme modeste nous sera nécessaire à cette fin. Dans l'ensemble, nous devrions vraisemblablement recueillir 200 ou 300 millions de dollars dans toute l'année, et davantage si les achats de devises étrangères sont considérables. On prépare déjà une vigoureuse campagne d'obligations d'épargne pour l'automne. Mais, d'ici là, le gouvernement devra peut-être réunir des fonds supplémentaires, de façon provisoire, par la vente d'obligations ou de billets du Trésor négociables, pour compenser en partie le remboursement des obligations d'épargne du Canada qui se produit normalement entre les campagnes.

Monsieur l'Orateur, je pense que le message du budget est assez clair et net. Ce n'est pas seulement une tentative pour équilibrer nos comptes. Il ne vise certainement pas à rendre le ministre des Finances plus populaire, mais plutôt à montrer que nous sommes résolus à combattre l'inflation. Comme d'autres pays, nous sommes aujourd'hui dans une situation économique vraiment inusitée, qui mettra à l'épreuve la volonté et la capacité des Canadiens d'employer les instruments modernes d'administration fiscale pour orienter l'économie vers une croissance équilibrée et des niveaux d'emploi élevés et soutenus. A cette fin, nous devons résister à la tentation de laisser libre cours à la hausse des prix, à cause de l'injustice et de la destruction qui en résulteraient et des difficultés que cela causerait aux Canadiens les moins fortunés. Voilà, monsieur l'Orateur, l'objectif et la conséquence véritables du budget. Pour cette raison, je suis convaincu qu'il ralliera l'approbation de tous les Canadiens qui ont à cœur la santé et le progrès réels de notre économie nationale.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, en conformité du paragraphe (1) de l'article 60 du Règlement, je voudrais déposer sur le Bureau de la Chambre un avis de motion des voies et moyens, en français et en anglais, dont j'ai fait mention dans mon exposé budgétaire.

[Note de l'éditeur: Le texte des résolutions des voies et moyens figure à l'appendice A. Les documents budgétaires figurent à l'appendice B.]

• (9.10 p.m.)

[Français]

L'hon. Marcel Larocque (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, 254 jours après la présen-

[L'hon. M. Benson.]

tation du dernier budget et, comme on l'a mentionné, trois ans avant les prochaines élections générales, nous avons entendu l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Benson).

Cet exposé me rappelle une très vieille histoire qui s'applique surtout aux députés ministériels. Il s'agit d'un individu qui avait subi une intervention chirurgicale très grave. Il se remettait des effets de l'anesthésie et, en recouvrant ses sens, il aperçut le médecin à côté de lui. Constatant qu'on avait baissé les stores, il demanda pourquoi et le médecin de répondre: Mon cher ami, il y a un incendie très grave en face et je craignais que vous doutiez du succès de l'opération.

[Traduction]

Voilà un récit qui traduit bien le but que poursuit l'exposé budgétaire. C'est une vieille histoire, de dire mon vieil ami. D'accord, mais elle convient parfaitement à la situation. Cet exposé veut en quelque sorte jeter de la poudre aux yeux des partisans du ministre et, je suppose, des citoyens du pays. On dit que ce budget vise à enrayer l'inflation. Ma foi, les documents budgétaires démontrent bien ce qui est advenu de l'indice du coût de la vie au cours des ans, et surtout depuis 1963. On trouvera cela à la page 117 des documents budgétaires selon lesquels le ministre trouve que tout va bien, même si l'administration budgétaire que ses prédécesseurs et lui ont aidé à bâtir s'est soldée par un fiasco total. Sur ce point, il a raison, car, pour dire vrai, jamais, de mémoire d'homme, le pays n'a été témoin d'un tel effritement des choses mêmes que le ministre veut protéger. Honnêtement, monsieur l'Orateur, mon cœur saigne.

J'ai noté le paragraphe de la page 3 où le ministre dit:

Lorsque j'ai choisi une politique de restriction financière, j'ai traité assez longuement des répercussions graves et dommageables d'une augmentation des prix et des coûts aussi rapide que celle des dernières années. Nous avons tous été touchés par la plupart de ces conséquences dommageables— injustices qui ont frappé les classes les plus pauvres et les plus faibles de la société,

Et ainsi de suite. J'ai inscrit en marge: «larmes de crocodile». Après tout, le ministre prête peut-être attention aux critiques formulées contre le gouvernement dont il fait partie, à cause de son budget précédent et de ceux de ses prédécesseurs, critiques qui venaient non seulement des députés de l'opposition, mais de tous les grands commentateurs financiers du pays. Les membres du gouvernement ont donc pris conscience que l'inflation est le problème majeur. Mais, monsieur l'Orateur, on fait une sorte d'allusion sobre et brève à l'augmentation du coût de la